

L'OCDE recommande des guichets pour les repentis fiscaux

A. C.

04/06/2009 | Mise à jour : 08:32 | [Ajouter à ma sélection](#)

L'Organisation a rédigé deux rapports sur les banques et leurs riches clients.

Pour sortir de cette crise économique sans précédent, les états cherchent désespérément des fonds pour financer leurs plans de relance. Face à cette urgence, l'OCDE en appelle aux administrations fiscales, aux banques et à leurs riches clients. Dans deux rapports publiés vendredi dernier issus de son forum de l'administration fiscale, l'Organisation pour la coopération et le développement économique liste une série de recommandations.

Il est notamment conseillé aux gouvernements de multiplier le système des guichets ouverts aux repentis fiscaux. La France vient de mettre en place une telle cellule, qui permet de négocier les pénalités à payer.

Mais le système français n'a rien à voir avec l'amnistie expérimentée en Italie par Silvio Berlusconi au début de son deuxième mandat. En permettant aux contribuables italiens de ramener leurs capitaux moyennant une taxe de seulement 2,5 %, le président du Conseil avait réussi à rapatrier 30 milliards d'euros. «Malgré l'urgence, les amnisties sont politiquement impensables aujourd'hui », note-t-on à l'OCDE. « Le guichet à la française nous semble plus réaliste. »

Médiatiser certains cas

Pour accroître la pression sur les fraudeurs, l'OCDE préconise de mettre en place des unités spécialisées, d'améliorer la coopération internationale, de créer un cadre législatif avec des sanctions et de médiatiser les cas les plus spectaculaires. «Les personnes qui cachent des avoirs à l'étranger peuvent s'attendre à ce que les fiscs coopèrent de plus en plus et échangent des informations», relève Douglas Shulman, représentant du fisc américain (IRS) au sein du forum, qui regroupe des responsables des impôts de 41 pays.

La difficulté, souligne les rapports, est de décrypter les montages souvent très sophistiqués que les banques proposent à leurs clients fortunés. L'OCDE recommande aux fiscs de recruter des experts venant des banques et d'intensifier les échanges entre pays. «Les banques devront répondre de leur

gouvernance et de leurs procédures vis-à-vis de la fiscalité», prévient Michael D'Ascenzo, représentant australien. Reste à appliquer ces préceptes.

LIRE AUSSI

- » [Paradis fiscaux : 250 appels de repentis en un mois](#)
- » [Paradis fiscaux : les banques françaises prêtes à s'engager](#)
- » [Impôts : les réponses à vos questions](#)
- » [Impôts : les niches fiscales à connaître](#)

Imprimer 	Partager     
Envoyer 	S'abonner     

LE FIGARO · *fr*